



Matériel mis à disposition à la cuisine :

Frigo avec compartiment congélateur
Machine à laver la vaisselle
Cuisinière 6 plaques + 2 fours
1 bar frigo
Vaisselle (assiettes-services-verres-tasses)

Matériel mis à disposition pour la grande salle :

25 tables
200 chaises

Responsabilités :

La personne mentionnée sur le contrat sera tenue pour responsable des lieux. Elle doit être majeure et présente pendant la période d'utilisation. Elle prendra connaissance des numéros de secours affichés et fera respecter les sorties de secours.

Domages :

Les locataires avisent immédiatement la commune des éventuels dégâts. De plus il en assume les frais de réparation ou la remise en état qui seraient exécutés par la commune.

Bruits :

La grande salle étant située au centre du village et afin de respecter la tranquillité de chacun, il est impératif que portes et fenêtres soient closes dès 22h00. Le bailleur sera tenu responsable des nuisances dues aux bruits aux alentours du bâtiment.

Prise des locaux :

Un état des lieux sera réalisé avec le responsable et les éventuelles constatations notées sur le document d'inscription.
Les clefs seront remises à ce moment là.